



Invesco Funds Series 3

Prospectus - Annexe B3

1^{er} décembre 2009

Invesco Global Health Care Fund

Invesco Global Technology Fund

Invesco Global Telecom Fund

Ce document est une Annexe du Prospectus consolidé d'Invesco en date du 1^{er} décembre 2009. Il doit être lu conjointement au Prospectus consolidé et ses Annexes A et C. Si vous ne possédez pas d'exemplaire du Prospectus consolidé, veuillez contacter votre bureau local d'Invesco pour que nous vous fassions parvenir le Prospectus dans les meilleurs délais.

Invesco Global Health Care Fund

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de ce Fonds est de privilégier la croissance du capital à long terme par des placements dans des sociétés du secteur de la santé à travers le monde. Le Gérant s'attachera à réaliser des placements principalement dans quatre segments différents du secteur de la santé : produits pharmaceutiques ; biotechnologie ; services de santé ; technologies et équipements médicaux.

Le Gérant s'efforcera d'atteindre l'objectif de placement en investissant principalement dans des actions ou des titres liés à des actions.

Au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) sera investi dans des sociétés du secteur de la santé présentes dans le monde entier.

Considérations particulières liées au placement

Les investissements du Fonds peuvent être considérés comme spéculatifs puisqu'ils portent sur des secteurs présentant un niveau de risque supérieur à la normale et que la volatilité de leur valeur de marché a été et sera probablement supérieure à la moyenne.

Certaines sociétés dans lesquelles le Fonds est susceptible d'investir peuvent affecter un volume de ressources financières plus élevé que la normale à leurs activités de recherche et de développement de produits. Les titres de ces sociétés peuvent être soumis à des fluctuations de cours supérieures à la moyenne, en raison des perspectives subjectives de succès de leurs programmes de recherche et développement. Par ailleurs ces sociétés peuvent être pénalisées faute d'acceptation commerciale d'un de leurs nouveaux produits ou procédés, ou encore en cas de changement ou d'obsolescence technologique.

Le Fonds peut procéder à des placements sur les marchés émergents. Nous attirons votre attention sur la rubrique « Mises en garde contre les risques » en dernière page de la présente Annexe, ainsi que dans le Prospectus consolidé.

Agrément pour la vente au public

OPCVM agréé par l'Autorité financière le 3 mars 1994 et par la SFC le 8 mars 1994. Agrément pour la vente au public en Autriche, Finlande, Allemagne, France, Grèce, Guernesey, Hong Kong, Irlande, Jersey, Luxembourg, Macao,

Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Taiwan et Royaume-Uni.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Aim Capital Management, Inc.
11 Greenway Plaza
Houston
Texas 77046
États-Unis

Invesco Global Technology Fund

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de ce Fonds est de privilégier la croissance du capital à long terme par des placements dans des sociétés du secteur technologique à travers le monde. Aux fins de ce Fonds, on entend par société du secteur technologique toute société qui exerce son activité dans des domaines tels que le traitement de l'information (y compris les systèmes informatiques, le développement logiciel, les systèmes de communication et le développement d'instrumentation), les télécommunications, les services d'information, les technologies et services liés à l'Internet ainsi que l'électronique généraliste. Le Gérant s'efforcera d'atteindre l'objectif de placement en investissant principalement dans des actions ou des titres liés à des actions. Au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) sera investi dans des sociétés de technologie du monde entier.

Même si les capacités technologiques et la qualité des produits sont des facteurs importants lors de la sélection des placements à réaliser, la confiance du Gérant dans la capacité des dirigeants d'une société donnée à atteindre ses buts et objectifs constituera le critère de choix déterminant. Le Fonds peut investir sur tout Marché reconnu.

Considérations particulières liées au placement

Les investissements du Fonds peuvent être considérés comme spéculatifs puisqu'ils portent sur des secteurs présentant un niveau de risque supérieur à la normale et que la volatilité de leur valeur de marché a été et sera probablement supérieure à la moyenne.

Le Gérant n'entend pas maintenir une gamme diversifiée de placements afin d'avoir un

portefeuille de placements équilibré. Comme dans le cas de Fonds sectoriels, il adopte une approche plus concentrée que d'ordinaire afin de mieux tirer profit des placements fructueux. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mises en garde contre les risques » du Prospectus consolidé concernant les placements dans les Fonds sectoriels.

L'investissement en titres de petites sociétés peut comporter de plus grands risques que ceux normalement associés à l'investissement dans des sociétés de taille plus importante et mieux établies. En particulier, les petites sociétés disposent souvent de gammes de produits, de marchés ou de ressources financières plus limités. En outre, leur gestion et administration peuvent reposer sur un nombre restreint de personnes clés.

Agrément pour la vente au public

Agréé par l'Autorité financière le 13 janvier 1993 et par la SFC le 8 janvier 1993. Agrément pour la vente au public en Autriche, Chypre, Finlande, Allemagne, France, Grèce, Guernesey, Hong Kong, Irlande, Jersey, Luxembourg, Macao, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Taiwan et Royaume-Uni.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Aim Capital Management, Inc.
11 Greenway Plaza
Houston
Texas 77046
États-Unis

Invesco Global Telecom Fund

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de ce Fonds est de privilégier la croissance du capital à long terme et la répartition des risques en investissant au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) dans des sociétés de télécommunications du monde entier.

Le Fonds investira principalement dans des actions et des titres liés à des actions.

Aux fins de ce Fonds, on entend par société de télécommunications toute société qui réalise au moins 50 % de son chiffre d'affaires ou de son bénéfice dans des activités liées aux télécommunications ou encore toute société qui consacre au moins 50 % de ses actifs à de telles

activités. Les activités liées aux télécommunications incluent, sans toutefois s'y limiter, les équipements et services de communications, les composants et équipements électroniques, les satellites, les câbles, les équipements et systèmes de télévision et de radio, le matériel informatique, les communications mobiles et radio cellulaires, les systèmes de traitement de texte et de données, les systèmes d'édition et d'information ainsi que les technologies émergentes.

Considérations particulières liées au placement

Même si le Fonds est soumis aux risques particuliers normalement associés à l'investissement dans un secteur donné, le Gérant entend réduire ces risques par une sélection de ses placements à l'échelle mondiale.

Agrément pour la vente au public

Agréé par l'Autorité financière le 9 juin 1992 et par la SFC le 21 août 1992. Agrément pour la vente au public en Autriche, Finlande, Allemagne, France, Grèce, Guernesey, Hong Kong, Irlande, Jersey, Luxembourg, Macao, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Taiwan et Royaume-Uni.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Un agrément a été obtenu au Chili (pour des investissements réalisés par des fonds de pension chiliens uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Aim Capital Management, Inc.
11 Greenway Plaza
Houston
Texas 77046
États-Unis

GÉNÉRALITÉS

La Famille de Fonds Invesco Funds Series 3 a reçu l'agrément en tant qu'OPCVM de l'Autorité financière le 9 juin 1992.

Les Fonds peuvent également investir une partie de leurs actifs en valeurs mobilières porteuses d'intérêts comme des obligations, des émissions obligataires ou des obligations garanties ; ils peuvent également effectuer des opérations de change à terme et recourir aux contrats à terme et aux options en vue d'une gestion efficace du portefeuille dans le respect des conditions et des limites définies par l'Autorité financière et, si elles sont plus restrictives, par la SFC. Ils peuvent aussi emprunter jusqu'à 10 % de leurs actifs à titre temporaire. En dehors des Fonds pour lesquels sont fournies des informations spécifiques sur la notation des valeurs mobilières et des titres émis ou garantis par les pays émergents, toutes les obligations de sociétés appartiendront à la catégorie investissement ; autrement dit elles bénéficieront d'une des quatre meilleures notes de Standard & Poor's Rating Group, Moody's Investors Services, Inc., ou auront une qualité équivalente aux yeux du Conseiller en placement.

Pour chaque Fonds, le Gérant peut investir occasionnellement dans des sociétés situées en dehors de la zone géographique correspondante, mais qui risquent de bénéficier de leurs activités et de leurs relations commerciales avec cette zone.

Considérations particulières liées au placement

Un certain nombre de Mises en garde contre les risques exposées dans le Prospectus consolidé sont applicables aux Fonds de la Famille de Fonds Invesco Funds Series 3. Pour tout Fonds ayant investi plus de 5 % de ses actifs nets en bons de souscription, le Gérant recommande que les investissements réalisés dans ce Fonds ne représentent pas une part importante d'un portefeuille donné. Il souligne que ces investissements peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs.

Projet de regroupement des Conseillers en placement

Il est proposé qu'à compter du 31 décembre 2009, ou à toute date antérieure ou ultérieure qui pourra être déterminée et notifiée aux Porteurs de Parts, et sous réserve des agréments réglementaires nécessaires, Invesco Aim Capital Management, Inc (le Conseiller en placement de Invesco Global Health Care Fund, Invesco Global Technology Fund et Invesco Global Telecom Fund) sera incorporé dans Invesco Institutional (N.A.) Inc (« IINA »). IINA est agréée par l'Autorité de réglementation pour agir en tant que gérant d'investissement pour le compte d'organismes de placement collectif irlandais, dont certains Fonds d'Invesco Funds Series 2. Dans le cadre de ce regroupement, IINA changera de nom pour devenir Invesco Advisers, Inc.

Dans la mesure où le regroupement induira la migration des ressources et du personnel d'investissement, les Fonds resteront gérés par les mêmes équipes et fonctionneront toujours selon les mêmes politiques d'investissement que celles exposées dans les présentes. Si le regroupement proposé n'intervient pas d'ici le 31 décembre 2009, Invesco Aim Capital Management, Inc restera le Conseiller en placement des Fonds.